



JUSTICE RENDUE

Rappel des faits :

En date du 9 mars dernier, vers 9h45, une personne détenue a été prise en train de fumer sur la coursive (lieu public) par notre collègue du PIC1.

La Surveillante en poste au RDC accompagne et positionne donc le détenu en salle d'attente. Cette décision n'étant pas du goût de notre contrevenant, ce dernier s'octroie le droit d'insulter le collègue en ses termes en sa présence : **"sale fils de pute, moi je t'encule..."**

Le détenu réitérera ses dires à plusieurs reprises. Nos collègues déposeront plaintes immédiatement.



Sur l'action publique, le détenu C. a été condamné à un emprisonnement délictuel de

10 mois dont 8 sous sursis probatoire renforcé pendant 2 ans.

Sur l'action civile, la somme de 500 € en réparation du préjudice moral et physique subi, a été accordée pour le 1^{er} Svt et 400 € pour les 2 collègues.

Dans un premier temps, le Procureur a témoigné de la difficulté que peuvent avoir les personnels pénitentiaires à exercer leur métier et de proposer que ce détenu soit incarcéré à Rodez au vu de l'hostilité (verbale ou physique), qu'il porte à l'égard des agents dépositaires de l'autorité publique.

La décision du Juge suivra la totalité des demandes de l'avocat de la défense, Me BENAMGHAR, mais également celle du Procureur.

Le SPS constate que la Justice Toulousaine ne banalise pas ce genre d'agressivité et d'outrage.

Le SPS est, et restera Toujours, le Syndicat de terrain principalement dédié aux agents de terrain.

Toujours à leurs côtés !!!

Le 05/06/2023 David M. pour le bureau local SPS

LE Syndicat 100% Surveillants !